



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 113 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 25 octobre 2018

Président

M. Ken McDonald

Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 25 octobre 2018

• (1550)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à la séance ordinaire du Comité permanent des pêches et des océans. J'aimerais commencer le plus rapidement possible, car nous avons très peu de temps, et je voudrais que tous les témoins que nous recevons aujourd'hui, par vidéoconférence et en personne, puissent présenter leur exposé.

Tout d'abord, bien sûr, je tiens à souligner la présence de nouveaux membres qui se joignent à nous aujourd'hui. Du côté des conservateurs, je souhaite la bienvenue à Mme Rosemarie Falk.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci.

Le président: Nous sommes ravis de vous voir.

À titre d'observatrice pour l'instant, du côté des libéraux, nous accueillons Mme Karen Ludwig.

Nos témoins aujourd'hui représentent des organismes divers. Nous accueillons M. Robert Haché, directeur général de l'Association des crabiers acadiens. Le Comité connaît bien M. Paul Lansbergen, président du Conseil canadien des pêches. Nous recevons aussi Mme Melanie Sonnenberg, directrice générale, et Mme Bonnie Morse, gestionnaire de projet, je crois, de la Grand Manan Fishermen's Association; ainsi que M. Carl Allen, président, et M. Martin Mallet, directeur général de l'Union des pêcheurs des Maritimes.

Par vidéoconférence, nous recevons Mme Maria Recchia, conseillère exécutive de la Fundy North Fishermen's Association, et M. Jean Lanteigne, directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels.

Tous les témoins ont un exposé à présenter, et j'espère qu'ils ne prendront pas trop de temps afin que nous puissions tous les entendre.

Nous allons commencer par l'exposé de M. Haché, de l'Association des crabiers acadiens.

[Français]

M. Robert Haché (directeur général, Association des crabiers acadiens): Je vous remercie, monsieur le président.

Ma présentation d'aujourd'hui représente la position de l'ensemble des partenaires de l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick concernant le problème de la baleine noire, incluant les associations de pêcheurs et les associations de transformateurs.

Les associations de pêcheurs comprennent l'Association des crabiers acadiens, l'Association des pêcheurs professionnels crabiers acadiens, les Crabiers du Nord-Est, l'Union des pêcheurs des Maritimes — mon collègue Martin Mallet ici présent est l'un de ses

représentants — et l'Association des transformateurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

Cette position résulte de notre expérience de pêche au crabe des neiges dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, en 2018. Elle reflète notre analyse de la situation et explique la façon dont nous espérons que seront gérées les baleines noires en 2019. En somme, nous souhaitons l'amélioration des mesures de gestion des baleines noires pour assurer à la fois une pêche au crabe des neiges ordonnée et la protection efficace des baleines pendant la saison 2019.

Nous avons tiré plusieurs leçons des événements de 2018, alors que nous avons fait face à des défis logistiques importants et à une saison de pêche extrêmement difficile. Ces événements ont eu des conséquences sociales et économiques négatives pour notre région. Ce sont surtout les usines de transformation qui ont souffert d'un rythme très accéléré de débarquement des prises de crabe, ce qui a parfois créé un engorgement. Dans bien des cas, cela a raccourci la période d'activité des travailleurs d'usine, diminuant d'autant leur possibilité de se qualifier pour l'assurance-emploi. C'est le plus gros impact négatif dans l'industrie de la pêche, en 2018.

L'an dernier, nous avons eu un autre problème, alors que les membres de l'industrie ont été exclus du processus décisionnel de Pêches et Océans Canada. Il y a eu très peu de communication entre ce ministère et l'industrie de la pêche entre la fin de l'automne 2017 et le moment où les décisions ont été prises. Cela a bien entendu sérieusement ébranlé la confiance des intervenants du milieu de la pêche.

En faisant ces recommandations à votre comité et à Pêches et Océans Canada, nous voulons susciter une réelle collaboration avec ce ministère. Notre motivation première est une coexistence saine entre les baleines noires et les pêcheurs de crabe.

Tout n'a pas été mauvais en 2018, loin de là. Certaines mesures de gestion qui ont été mises en place au début de la crise à l'automne dernier, après de bonnes consultations entre le ministère et l'industrie, ont très bien fonctionné et méritent d'être gardées.

La première a été une date commune d'ouverture de la saison de pêche.

La deuxième a été la restriction de la vitesse des navires.

La troisième a été le marquage des cordages et des bouées, ce qui permet désormais d'établir la provenance d'un cordage dans lequel une baleine est prise. Si le cordage vient du Sud du golfe du Saint-Laurent, nous sommes maintenant en mesure de le savoir, et c'est important pour gérer la situation. Toutefois, dans toutes les Maritimes, l'obligation de marquer les cordages ne s'applique que dans le Sud du golfe du Saint-Laurent. Nous trouvons cette situation inacceptable, et nous profitons de cette occasion pour vous le faire savoir.

La quatrième est l'exigence de déclarer la perte d'équipement à Pêches et Océans Canada. Nous perdons des casiers chaque année. Jusqu'au printemps passé, cependant, nous n'étions pas tenus de le rapporter au ministère, et nous ne déployions pas vraiment d'efforts pour les récupérer. Cette année, le règlement nous oblige à déclarer la perte de ces casiers, et c'est une très bonne initiative.

Les rencontres hebdomadaires avec Pêches et Océans Canada pendant la saison ont constitué la cinquième mesure. Ces rencontres ont été utiles, et nous pensons qu'elles devraient être maintenues.

La dernière mesure, mais non la moindre, a été le repérage et l'élimination des câbles qui flottent sur l'eau. En 2017, une biomasse de crabes très élevée est apparue dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, ce qui a provoqué une augmentation marquée de la pêche, et donc une utilisation beaucoup plus importante de casiers. Comme cela s'est fait un peu à l'improviste, la qualité des câbles utilisés et leur pose laissaient à désirer. Nous nous sommes retrouvés cette année-là avec beaucoup de câbles qui flottaient sur l'eau, et comme les baleines se nourrissent en surface, elles ramassaient les câbles en passant. Il est donc extrêmement important qu'il y ait le moins de câbles possibles ou que les câbles soient à la verticale dans l'eau.

• (1555)

Par ailleurs, dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, il est important de pouvoir commencer la saison de pêche le plus tôt possible dans l'année. Il est donc essentiel de dégager de leurs glaces les ports de mer du Nord du Nouveau-Brunswick aussitôt que possible et de n'ouvrir la pêche que lorsque l'ensemble des pêcheurs et des flottilles peuvent prendre la mer en toute sécurité. Cette question est problématique, car il s'agit d'essayer de couper la poire en deux. Il y a des endroits où il serait possible de commencer la pêche plus tôt par rapport à d'autres, mais l'important pour nous est de permettre à l'ensemble des pêcheurs de commencer leur saison de façon sécuritaire.

Les zones de fermeture sont gérées en fonction de la présence de baleines. En 2018, certaines zones ont été fermées de façon arbitraire, alors qu'il était tout à fait évident qu'il ne s'y trouvait pas de baleines à protéger. Ce que nous demandons désormais, c'est de s'assurer de la présence de plus d'une baleine dans une zone donnée avant d'y interdire la pêche, ce qui serait une stratégie plus flexible de gestion des fermetures de zones.

Les baleines se concentrent dans certaines zones très importantes de pêche au crabe. Le phénomène auquel on fait face est le suivant: les baleines mangent à la même place que là où se trouvent les crabes. Il faut donc composer avec cela et trouver une solution qui ménage la chèvre et le chou. Les baleines tendent à aller à certains endroits pour s'alimenter et y demeurer plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Les baleines arrivent et elles chassent, à la recherche des endroits où se trouve la meilleure source et les plus fortes concentrations de nourriture. Cela peut prendre de trois à cinq semaines avant que le mouvement des baleines ne se stabilise et qu'elles ne découvrent le bon endroit.

Il est possible d'observer ces mouvements et d'y faire référence pour être certain de fermer la bonne zone de pêche, celle où se trouvent des baleines à protéger. À cette fin, nous demandons au ministère de recourir le plus tôt possible aux données additionnelles recueillies en 2018 pour modéliser l'évolution du mouvement ainsi que la présence des baleines dans le golfe cette année. Contrairement à l'an passé, le ministère dispose désormais de beaucoup plus de données sur la présence et le mouvement réels des baleines dans le Sud du golfe du Saint-Laurent. Ce que nous demandons, c'est d'utiliser ces données pour modéliser comment et quand les baleines sont entrées dans une zone donnée, et comment elles s'y sont comportées. Ces modèles pourraient alors servir à vérifier d'autres scénarios de fermeture de zones pour 2019.

Nous considérons qu'il y a plus d'une façon de bien gérer cela, et il faut trouver une façon de vérifier diverses hypothèses.

[Traduction]

Le président: Je vais devoir vous arrêter là. Votre temps est écoulé. J'espère que vous aurez l'occasion de présenter les points qu'il vous reste durant la période de questions.

Je rappelle à tous les témoins qu'ils peuvent aussi soumettre un mémoire.

M. Robert Haché: Désolé.

Le président: Ça va. Ce n'est pas un problème.

• (1600)

[Français]

M. Robert Haché: C'était l'essentiel de ma présentation.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Jean Lanteigne, directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels, par vidéoconférence.

[Français]

M. Jean Lanteigne (directeur général, Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels): Tout d'abord, je vous remercie de nous permettre de comparaître devant vous aujourd'hui pour vous faire part de nos suggestions et de nos commentaires sur ce sujet très préoccupant.

Comme le béluga se tient principalement dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et que ce n'est pas une zone de pêche habituelle pour nous, nos recommandations ne portent pas sur cette espèce.

Dans notre esprit, il est très clair que le déplacement massif des baleines est attribuable aux changements climatiques. À notre avis, la température de l'eau et la présence de sources d'alimentation sont les deux facteurs qui font qu'il y a des quantités importantes de ces mammifères dans le golfe. En raison du comportement de ces mammifères, la présence humaine sur l'eau sous toutes ses formes présente un risque pour eux. La manière simpliste de régler le problème serait d'interdire toute activité humaine sur l'eau. Or nous savons tous que cette mesure est irréaliste. Nous devons donc trouver des approches qui permettent la cohabitation.

Parmi les activités marines, il y a le transport de marchandises et la circulation de navires de croisière, de traversiers et de bateaux de plaisance. Il y a aussi des activités liées à l'exploitation des ressources pétrolières et, bien entendu, la pêche commerciale et sportive.

Comment ces activités influencent-elles le comportement de chaque espèce? Nous commençons seulement à le découvrir. En 2017, 12 baleines noires sont mortes dans les eaux canadiennes. Parce que deux d'entre elles sont mortes après s'être empêtrées dans des agrès de pêche, les pêcheurs sont de facto les grands responsables de la possible disparition des baleines noires. Cher Watson, pas la peine de regarder ailleurs, nous avons trouvé les coupables!

Or ce n'est pas aussi simple que cela. À quoi la mort des 10 autres baleines est-elle attribuable? Il est important que le Comité connaisse les causes de ces morts et les résultats de la nécropsie. Sans entrer dans un débat visant à trouver qui a fait quoi, regardons de près ce qui peut être fait du côté de la pêche.

La première idée est fort simple: il faut pêcher dans les périodes où les baleines n'y sont pas. Tôt au printemps, au départ des glaces, nous pratiquons la pêche au crabe des neiges. Est-il possible d'améliorer cette pratique? Nous répondons « oui » à la question. Il faut cependant qu'il y ait une volonté gouvernementale de travailler en collaboration avec la Garde côtière ou avec des compagnies privées pour libérer des glaces les ports de pêche.

Les opposants à une telle mesure font valoir qu'elle entraînerait des dépenses supplémentaires. Nous sommes plutôt d'avis qu'elle permettrait de terminer la pêche plus tôt, ce qui diminuerait sensiblement les coûts de surveillance aérienne. Les dépenses resteraient probablement les mêmes, mais on diminuerait de manière importante les possibilités d'incidents.

[Traduction]

Le président: Monsieur Lanteigne, les cloches ont commencé à sonner et les lumières clignotent, mais je dois demander le consentement unanime pour poursuivre. Nous allons continuer pendant quelque temps avant de devoir partir pour aller voter.

Des députés: D'accord.

Le président: D'accord, continuez, s'il vous plaît.

[Français]

M. Jean Lanteigne: Premièrement, afin de conserver les retombées économiques dans chacun des milieux, il est important de maintenir une date d'ouverture de saison unique pour tout le monde. Opter pour des dates différentes en fonction des ports libres de glaces entraînerait des déplacements de flottilles à l'extérieur de leurs ports d'attache réguliers.

Deuxièmement, toujours dans la perspective de maximiser l'effort de pêche avant l'arrivée des baleines noires, nous sommes d'avis, comme les autres associations de pêcheurs crabiers de la zone 12, que l'application de la fermeture de zones statiques ou dynamiques ne doit se faire qu'à l'arrivée des baleines noires. Les stratégies de surveillance, quoiqu'elles soient à améliorer, sont suffisamment efficaces pour permettre de détecter l'arrivée de baleines noires dans nos zones de pêche. À l'intérieur d'un délai de 96 heures, les pêcheurs sont en mesure de déplacer leurs casiers vers des zones où les baleines sont absentes.

Troisièmement, l'enjeu de la cohabitation des activités marines — dans notre cas, il s'agit de la pêche par rapport à la présence de mammifères marins — doit être davantage étudié et documenté. Le comportement de chacune des espèces en présence de bateaux et d'engins de pêche varie de l'une à l'autre. Afin de permettre cette cohabitation, nous devons former les pêcheurs et les sensibiliser à ces nouvelles réalités. Selon nous, très peu de formation de ce genre existe à ce jour, et il faut inciter les établissements éducatifs à mettre en oeuvre de tels programmes. Plus les pêcheurs comprendront

l'importance de protéger non seulement les mammifères marins, mais l'ensemble de la biodiversité, plus nous obtiendrons leur collaboration facilement et rapidement.

Quatrièmement, que se serait-il passé s'il y avait eu cette année un ou plusieurs décès de baleines? Aurions-nous perdu nos marchés? Avions-nous un plan? Bien des gens applaudissent au fait qu'en 2018 nous n'avons pas eu à déplorer de décès de baleines noires en raison des mesures très restrictives qui ont été imposées. À notre avis, c'est plutôt que nous avons été très chanceux, autant que nous avons été malchanceux en 2017. Il nous faut mettre en oeuvre un vrai plan d'action et prévoir des stratégies pour les cas d'incident. À cet égard, il est extrêmement important que le ministère des Pêches et des Océans travaille rapidement en collaboration avec l'industrie afin de récupérer la certification Marine Stewardship Council perdue cette année. Cela démontrerait aux marchés que nous prenons la situation au sérieux, mais surtout que nous avons mis en vigueur des mesures correctives pour la préserver. Nous devons avoir une ou des stratégies afin de faire face à d'éventuels décès de baleines. Nous ne pouvons pas nous croiser les doigts et prier pour que tout aille bien.

Cinquièmement, nous devons nous soucier de la sécurité des pêcheurs. Les mesures mises en vigueur cette année ont forcé des pêcheurs, à plusieurs reprises, à changer leurs pratiques de pêche. Plusieurs d'entre eux ont souvent eu à déplacer leurs casiers. Il faut bien comprendre que la ressource au fond de l'eau n'est pas comme un jardin où les légumes poussent partout de façon uniforme. En plus d'un taux de capture plus bas en début de saison, la météo inclémentaire du printemps a forcé les pêcheurs à augmenter leurs efforts de pêche et à travailler dans des conditions périlleuses. Nous sommes chanceux de ne pas avoir eu à déplorer de tragédies en mer. Toute stratégie doit tenir compte de la sécurité des pêcheurs, qui est, selon nous, non négociable.

J'aimerais préciser, en terminant, que nous sommes cosignataires des recommandations qui vont être présentées tantôt par nos collègues de l'Union des pêcheurs des Maritimes — M. Mallet va faire une présentation — et de l'Association des crabiers acadiens.

Je vous remercie tous de nous avoir permis de vous soumettre nos idées et nos commentaires.

• (1605)

Le président: Merci.

[Traduction]

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Monsieur le président, nous devrions probablement nous arrêter là pour l'instant afin de nous assurer d'arriver à temps pour le vote.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): À quelle heure est le vote?

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Combien de temps nous reste-t-il?

M. Todd Doherty: Nous avons des invités qui sont venus de loin et nous les avons déjà fait attendre.

Le président: Comme vous le savez, monsieur Doherty, nous n'y pouvons rien. Il reste 22 minutes avant le vote.

M. Colin Fraser: Nous reviendrons dès que possible après le vote.

M. Blaine Calkins: Nous pouvons recevoir un autre témoignage, préférablement d'un témoin qui ne présente pas par vidéoconférence.

Le président: Je dois demander le consentement unanime pour continuer.

Êtes-vous tous d'accord?

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): D'accord, un dernier. Allez-y.

Nous pouvons recevoir le témoignage d'un témoin qui est ici en personne.

Le président: D'accord.

Le prochain nom sur ma liste est M. Paul Lansbergen, du Conseil canadien des pêches, bien sûr. Quand vous êtes prêt.

M. Paul Lansbergen (président, Conseil canadien des pêches): Merci. Je comptais raccourcir mon exposé puisque nous avons peu de temps.

Je vous remercie de m'avoir invité ici aujourd'hui. Le Conseil canadien des pêches, le CCP, partage l'intérêt et les préoccupations du Comité à l'égard des baleines en voie de disparition. Ce sont des créatures remarquables qui représentent un élément important de la biodiversité marine du Canada.

Un grand pourcentage des pêches canadiennes sont certifiées par une tierce partie. En effet, deux tiers de nos pêches sont certifiées, comparativement à une moyenne mondiale de seulement 14 %. Nos certifications exigent que nous tenions compte des effets sur l'écosystème marin, ce qui comprend les mammifères marins.

Le secteur appuie les mesures fondées sur des principes scientifiques qui visent à protéger les espèces en voie de disparition, y compris les baleines. Les mesures les plus efficaces sont celles qui ciblent précisément ce qui menace les espèces et qui sont adaptées au contexte socioéconomique global.

Selon l'évaluation des menaces qui pèsent sur les épaulards résidents du Sud, ces mammifères se nourrissent principalement de saumon quinnat. Il faut donc se demander quels facteurs influent sur l'abondance de cette espèce de saumon. Les pêches de saumon quinnat n'ont pas d'effet appréciable sur la disponibilité du saumon quinnat pour les épaulards, en raison, notamment, des changements majeurs qui ont été apportés à la flotte de pêche commerciale durant les 20 à 30 dernières années.

Pour ce qui est de la baleine noire, selon le rapport sur les progrès du rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord, en 2007, 50 % des mortalités de baleines noires ont été causées par des collisions avec des navires. Le rapport souligne aussi que le nombre total de mortalités résultant de collisions avec des navires est considéré comme étant plus élevé que le nombre observé et que l'empêchement dans les engins de pêche est aussi une source majeure de blessures et de mortalité.

Comme Robert l'a dit, la majorité des intervenants des pêches touchées par le dossier de la baleine noire s'entendent pour dire que les mesures prises en 2018 ont été mises en œuvre précipitamment, après peu de consultations et, semble-t-il, sans vision à long terme permettant à l'industrie d'innover. Bien que les mesures aient permis de réduire les empêchements et les collisions avec des navires, on se questionne sur leur efficacité globale quant à l'atténuation des répercussions socioéconomiques sur le secteur et les collectivités.

Le secteur des pêches partage l'avis qu'il doit agir de façon responsable et qu'il doit atténuer ses effets sur les baleines. Le CCP est ravi d'apprendre que le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, évalue les mesures qu'il a prises en 2018 et qu'il consulte le secteur avant de décider ce qu'il fera en 2019. Aussi, par rapport à la table ronde que le ministre a animée mardi à Dartmouth, c'est rassurant que le gouvernement cherche des objectifs et des solutions à long terme. Le secteur des pêches peut offrir son expertise pour aider à réduire les risques tout en minimisant les répercussions socioéconomiques des stratégies d'atténuation.

Pour conclure, j'aimerais présenter trois recommandations. Les stratégies élaborées et les mesures prises en vue de protéger les espèces de baleines emblématiques du Canada sont louables, mais il faut faire mieux.

De façon générale, le MPO doit trouver un meilleur équilibre entre le risque et la protection. Les efforts de protection doivent cibler les plus grands risques parmi les menaces documentées, et les mesures particulières et globales doivent s'attaquer à des profils de risque précis tout en atténuant les répercussions socioéconomiques.

Pour l'épaulard résident du Sud, l'abondance de saumon quinnat est manifestement un facteur important du rétablissement de l'espèce. Toutefois, la prédation représente une menace beaucoup plus grande que la pêche pour le saumon quinnat. Il faut tenir compte de ce fait dans la modification proposée de la stratégie de rétablissement et dans toute mesure subséquente.

Pour la baleine noire, il faut absolument évaluer les mesures prises en 2018 pour faire en sorte que les prochaines stratégies d'atténuation réduisent au minimum les répercussions socioéconomiques sur le secteur des pêches et sur les collectivités de l'Atlantique qu'il soutient.

Je le répète, nous sommes ravis que le MPO et le ministre lui-même consultent les membres de l'industrie, et nous les encourageons à poursuivre cette collaboration.

Je vais m'arrêter là. Merci.

• (1610)

Le président: Merci.

Je présente mes excuses aux témoins. Nous devons aller voter. Les comités ne décident pas ces choses-là. Nous sommes obligés d'y aller.

Je demanderais à tous les députés d'essayer de revenir le plus rapidement possible immédiatement après le vote afin que nous puissions entendre le reste des exposés et poser des questions.

Monsieur Doherty.

M. Todd Doherty: Monsieur le président, si c'est possible, si le Comité peut trouver le temps dans les prochains jours ou les prochaines semaines, j'aimerais que nous recevions à nouveau ces témoins par vidéoconférence. Je trouve important qu'ils nous présentent directement leur point de vue. C'est évident qu'ils n'ont pas été consultés. C'est la première fois qu'ils ont l'occasion d'exprimer leurs préoccupations. Je trouve très important que nous leur permettions de le faire.

Le président: J'espère que nous aurons le temps d'entendre chacun d'eux, monsieur Doherty. Merci.

La séance est suspendue.

• (1610)

_____ (Pause) _____

• (1650)

Le président: Je souhaite à nouveau la bienvenue à toutes et à tous. Merci, tout le monde, d'être revenu le plus rapidement possible après le vote.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à mon invité, M. Richard Cannings, qui remplace M. Donnelly pour le NPD.

Bienvenue, monsieur.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci.

Le président: Je crois que ce n'est pas la première fois que vous vous joignez à notre comité.

M. Richard Cannings: Je suis venu quelques fois, oui. C'est toujours intéressant.

Le président: Je crois que Mme Ludwig remplace M. Morrissey.

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.): Oui.

Le président: Merci.

Nous allons reprendre. Nous sommes à l'étape de la présentation des exposés des témoins.

Nous entendrons maintenant, par vidéoconférence, Mme Maria Recchia de la Fundy North Fishermen's Association.

Quand vous êtes prête.

Mme Maria Recchia (conseillère exécutive, Fundy North Fishermen's Association): Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Je représente les membres de la Fundy North Fishermen's Association. Nos membres pêchent principalement le homard, le pétoncle, le hareng et le flétan dans la baie de Fundy.

J'aimerais parler d'abord de notre situation relativement aux engins fantômes. Dans notre région, nous voyons rarement des baleines en voie de disparition durant la saison du homard. Pour nous, ce qui menace le plus les baleines, ce sont les engins fantômes, c'est-à-dire les engins qui ont été perdus et qui se trouvent donc dans l'eau en été et en automne, lorsque les baleines sont présentes.

Fundy North s'emploie à récupérer les engins fantômes et à en réduire la présence dans notre région depuis plus de 10 ans. Nous recueillons de l'information sur les endroits où des engins ont été perdus, nous les récupérons à l'aide de grands grappins, et nous réutilisons, nous adaptons et nous recyclons ce que nous trouvons. Nous collectons aussi les engins de pêche usés de nos membres: nous donnons les casiers à des paysagistes, qui les utilisent pour construire des murs de soutènement, et les cordes et les filets à des artisans et à des recycleurs.

Nous avons passé énormément de temps à informer les industries voisines sur les manières d'éviter de détruire les engins de pêche au homard. Ces industries incluent celles du transport, de la salmoniculture et du tourisme. Ensemble, nous avons élaboré des protocoles et conclu des accords juridiques qui régissent la façon dont nous collaborons sur l'eau pour prévenir la création d'engins fantômes. Bien que nous ayons eu de nombreuses réussites, peu de choses incitent ces industries à respecter les protocoles adoptés.

Quand une baleine s'empêtre dans un engin fantôme, on en rejette la responsabilité sur l'industrie de la pêche. L'industrie de la pêche est bel et bien responsable d'une partie des pertes d'engins, mais elle porte le blâme pour l'ensemble du problème des engins fantômes. Pour que nous arrivions à remédier adéquatement à la situation, le MPO doit travailler avec nous en vue de réduire ou d'éliminer les pertes d'engins causées par les autres industries.

Jusqu'à maintenant, personne ne nous a aidés à convaincre ces industries de faire ce qu'il faut. Des protocoles sont en place, mais leur non-respect n'entraîne aucune conséquence. Nous soumettons des demandes d'indemnisation aux entreprises, mais elles ne les paient jamais. Pour que nous réussissions, il nous faut l'aide du gouvernement.

Nous essayons également de créer un fonds permanent pour la récupération des engins fantômes, au moyen de contributions de l'industrie de la pêche et des autres industries dont j'ai parlé. Ce serait

formidable si le gouvernement pouvait nous aider à gérer ce fonds et peut-être aussi y verser des contributions équivalentes à celles que nous rassemblerons. L'argent servirait à fabriquer des grappins et à payer les pêcheurs pour qu'ils récupèrent de grands enchevêtrements d'engins fantômes, une tâche très dangereuse qui doit être accomplie par des travailleurs hautement qualifiés.

J'aimerais aussi parler brièvement de la collecte de données sur les engins perdus. Les pêcheurs sont maintenant obligés de déclarer toute perte d'engin au MPO. Bien que cette initiative soit admirable, le protocole pose de sérieux problèmes.

D'abord, il n'existe pas de mécanisme pour déclarer que les engins perdus ont été récupérés. Dans notre région, les pêcheurs perdent des engins durant la saison de pêche, mais la plupart sont récupérés. Une grande partie des engins sont retrouvés et rapportés à leurs propriétaires durant la saison de pêche du pétoncle. Croyez-le ou non, c'est illégal pour les pêcheurs de pétoncles qui retrouvent des casiers à homards de les rapporter à terre, mais ils le font tout de même parce que c'est la bonne chose à faire.

Nous offrons aussi un programme qui permet aux pêcheurs de récupérer eux-mêmes leurs engins perdus juste après la fin de la saison s'ils s'inscrivent auprès de notre association et s'ils communiquent avec nos agents locaux de conservation et de protection. En outre, nous faisons périodiquement des nettoyages ciblés d'endroits où on retrouve beaucoup d'engins fantômes. Dans notre district, la vaste majorité des engins perdus sont récupérés en six mois ou moins. Or, le MPO recueille des données uniquement sur les engins perdus, ce qui aura pour résultat de gonfler artificiellement le problème des engins fantômes et de ternir davantage notre réputation sur la scène internationale.

Il y a déjà des estimations artificiellement gonflées dans le domaine public par rapport aux engins fantômes. Par exemple, une ONGE de la Nouvelle-Écosse a réalisé une étude dans le but d'évaluer l'ampleur du problème des engins fantômes. Elle s'est servi de données relatives aux étiquettes de remplacement des casiers à homards. En supposant que chaque étiquette de remplacement représentait un casier perdu, elle est arrivée à un nombre excessivement élevé d'engins perdus par année.

Ce qu'elle n'a pas compris, c'est que les pêcheurs demandent des étiquettes de remplacement pour diverses raisons. Ils se déplacent peut-être vers des eaux plus profondes au milieu de la saison, et au lieu de prendre le temps de fixer de plus longues cordes aux casiers, ils obtiennent de nouvelles étiquettes et utilisent des casiers déjà munis de longues cordes. Ou encore, ils se procurent peut-être du nouvel équipement entre le printemps et l'automne. La vaste majorité des étiquettes de remplacement ne correspondent pas à des engins perdus.

● (1655)

Si nous voulons recueillir des données à ce sujet, il faut que ce soit des données valables qui témoignent de la situation, sinon, nous ne ferons que porter préjudice à notre réputation et, potentiellement, à nos marchés.

En ce qui concerne les fermetures de zones circonscrites, je dirai enfin que vers 2010, il s'est produit quelque chose de très inhabituel ici, alors que deux baleines noires ont pénétré dans notre district juste avant le début de la pêche au homard de l'automne. Heureusement, elles sont parties avant le début de la saison, mais on nous a indiqué que si elles ne l'avaient pas fait, le début de la saison du homard dans notre district et le district voisin aurait été retardé.

Dans ce cas, le MPO envisageait de fermer deux districts de pêche au homard pour protéger deux baleines. La fermeture des zones circonscrites est de loin préférable à cette mesure, mais il faut agir adéquatement et efficacement. Il n'y a aucune raison pour que l'industrie de la pêche pâtisse si la mesure ne contribue pas à la protection des baleines. On ne peut réussir qu'en étroite collaboration avec l'industrie de la pêche.

À mon avis, le Canada et l'industrie canadienne de la pêche en ont fait beaucoup pour protéger les baleines menacées et mériteraient des félicitations à cet égard. Nous pouvons toujours nous améliorer, mais nous n'y parviendrons que si nous travaillons ensemble à des solutions sensées.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Le président: Merci, madame Recchia.

Je rappellerai aux témoins qu'ils ont aussi la possibilité de remettre un mémoire écrit, bien entendu. J'encourage chacun d'entre vous à le faire si vous avez l'impression de ne pas nous avoir communiqué toute l'information. Nous sommes un peu pressés par le temps aujourd'hui.

Nous entendrons maintenant la Grand Manan Fishermen's Association. Madame Sonnenberg, j'ignore si vous faites l'exposé ou si vous partagez votre temps.

Mme Melanie Sonnenberg (directrice générale, Grand Manan Fishermen's Association): Nous partagerons notre temps. Merci.

Le président: D'accord. La parole est à vous.

Mme Melanie Sonnenberg: Bonjour et merci de nous donner l'occasion de témoigner pour vous raconter l'histoire de notre partage des eaux de la baie de Fundy avec les baleines noires de l'Atlantique Nord.

Je vous parlerai d'abord brièvement de notre organisation. La Grand Manan Fishermen's Association représente les pêcheurs des îles du Grand-Manan et White Head, lesquelles se trouvent à l'embouchure de la baie de Fundy, au sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Un trajet d'une heure et demie en traversier nous sépare du continent; nous sommes donc très isolés.

Notre économie dépend de l'industrie de la pêche traditionnelle. Nos 200 membres prennent part à la pêche au homard, à la pétoncle, au poisson de fond et au hareng. Ils sont pour la plupart des propriétaires-exploitants titulaires de plusieurs permis, ce qui leur permet d'être moins dépendants d'une seule espèce, bien que le homard constitue la prise principale de notre industrie depuis une décennie.

Pour notre communauté, la valeur au débarquement était en moyenne de plus de 70 millions de dollars environ ces cinq dernières années. Notre industrie est prospère et dynamique. Ce succès s'explique par l'écosystème de la baie de Fundy, lequel est très attirant non seulement pour les espèces pêchées à des fins commerciales, mais aussi pour les mammifères marins.

Le bassin Grand Manan de la baie de Fundy est notamment considéré comme un habitat essentiel de la baleine noire de l'Atlantique Nord. Depuis des décennies, nos activités de pêche et les baleines noires coexistent dans la baie de Fundy. Nous avons vu leur population passer sous la barre des 300 individus dans les années 1990, puis augmenter à 500 il y a quelques années. Pendant ce temps, notre industrie continuait de prospérer.

Notre saison du homard s'étend du deuxième mardi de novembre au 29 juin. Les baleines noires de l'Atlantique Nord fréquentent

traditionnellement la baie de Fundy de juillet au début d'octobre. Il y a donc un chevauchement limité, sauf quand une baleine s'aventure dans la zone à l'occasion.

L'année 2006 est une exception notable. Ce novembre-là, environ 30 baleines noires se trouvaient dans la baie de Fundy. Le ministère des Pêches a indiqué qu'il envisageait de retarder le début de notre saison jusqu'à leur départ, à moins que nous ne puissions élaborer un plan afin de les protéger.

Sachez que les premières semaines constituent la période la plus lucrative de la saison de la pêche. Notre saison débute environ deux semaines avant celle des grands districts du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Nos prix tendent à diminuer dès que la saison débute dans ces districts. Nos pêcheurs avaient donc un puissant incitatif financier à trouver une solution. À moins de 24 heures d'avis, nous avons tenu une réunion à laquelle ont participé 90 % des titulaires de permis de notre district. Nous avons alors élaboré ce qui allait devenir notre stratégie d'atténuation des répercussions de la pêche sur les baleines noires, qui est toujours en place aujourd'hui.

Les concepts en étaient simples, mais efficaces. Il faut indiquer aux pêcheurs les endroits où se trouvent les baleines pour qu'ils évitent ces zones. Nous avons établi une ligne d'appel avec un message enregistré fournissant les renseignements les plus récents, et donné aux pêcheurs l'occasion de signaler la présence de baleines. Au fil des ans, nous avons élargi et modifié ce plan. Nous avons parlé à des chercheurs étudiant les baleines noires, lesquels ont indiqué que si nous voyons une baleine, le mieux à faire consiste à laisser l'engin dans l'eau jusqu'à ce qu'elle s'en aille afin de réduire le risque d'empêchement.

Même si la ligne d'appel existe toujours, nous utilisons maintenant la messagerie texte pour aviser les pêcheurs de l'endroit où se trouvent les baleines pour qu'ils reçoivent l'information le plus tôt possible. Nous avons collaboré avec le ministère pour que les endroits où se trouvent les baleines soient communiqués aux pêcheurs par voie d'avis. Il s'agit véritablement d'un plan en constante évolution dans lequel l'industrie a investi énormément de temps, d'efforts et d'argent.

Notre saison de 2006 a débuté avec un jour de retard en raison de la météo. Cette tempête a dispersé la nourriture et les baleines noires sont parties après quelques jours. Nous avons tiré deux importantes leçons de cette affaire. La première, c'est que les pêcheurs ont pêché en présence de baleines noires, et aucune n'a été blessée ou ne s'est empêtrée. La deuxième, c'est que si la même situation se présentait en 2018, les pêcheurs manqueraient probablement les deux premières semaines de la saison et ne pourraient pas pêcher longtemps après le départ des baleines, ce qui causerait un préjudice économique indu à notre industrie.

Depuis 2010, on a vu beaucoup moins de baleines noires dans la baie de Fundy, même pendant les périodes où elles s'y trouvent habituellement. Bien des théories existent pour expliquer ce phénomène, mais personne n'en connaît la raison avec certitude. En ce qui concerne la zone considérée comme un habitat essentiel de la baleine noire et qui fait, par conséquent, l'objet de mesures de gestion plus strictes, nos pêcheurs n'ont de cesse de se demander si ces mesures s'appliquent toujours si cette zone n'est plus fréquentée par les baleines.

Ce qui s'est passé dans le golfe du Saint-Laurent en 2017 semble être le résultat d'une conjoncture exceptionnelle. Nous ne sommes certainement pas des experts pour expliquer ce qu'il s'est passé, mais nous avons admis que la situation aurait des répercussions sur l'ensemble de l'industrie de la pêche. Nous avons énormément discuté avec nos collègues l'hiver dernier sur ce qu'il conviendrait de faire dans l'avenir, et nous avons tous admis que la réaction diffèrera d'une zone et d'une pêche à l'autre. Il n'y aura pas de solution universelle.

● (1700)

Mme Bonnie Morse (gestionnaire de projet, Grand Manan Fishermen's Association): Voilà qui nous amène au mois de juin dernier. Le 16 juin, une baleine noire a été signalée dans l'habitat essentiel des baleines noires dans le bassin Grand Manan. Nous avons appris par la suite que le scientifique qui l'avait vue considérait qu'elle n'était probablement que de passage. Au cours des nombreux échanges que nous avons eus avec le personnel du ministère le 18 juin, nous les avons suppliés de tenter de repérer la baleine de nouveau avant de décider d'interdire la pêche, ajoutant que nos pêcheurs continueraient d'appliquer la stratégie d'atténuation qui donnait des résultats probants jusque-là. Le ministère a toutefois considéré qu'en raison du protocole rigide établi dans le golfe du Saint-Laurent, il devait suivre la même procédure dans la baie de Fundy.

Il a donc interdit la pêche dans environ le quart de notre district de pêche au homard. Cette mesure a touché une trentaine de bateaux, ce qui a entraîné une perte évaluée à environ 1 million de dollars pour notre économie. Le comble, c'est qu'on a effectué une surveillance maritime et aérienne après avoir pris la décision, et la baleine n'a pas été revue.

Nos pêcheurs ne veulent manifestement pas causer de tort aux baleines noires. Ils sont parfaitement conscients des répercussions que cela pourrait avoir sur le marché si cela arrivait, mais il faut aussi admettre qu'il existe d'autres moyens de réussir à protéger des animaux tout en protégeant aussi les économies des communautés côtières.

Un des éléments clés, c'est que la baleine noire vue en juin était probablement de passage. D'après les chercheurs spécialistes des baleines noires, le niveau de risque varie selon l'activité de l'animal. Les baleines noires de l'Atlantique Nord qui se nourrissent tendent à se tenir en groupes de plus de trois animaux. Elles restent dans la région pour se nourrir. Pour ce faire, elles se déplacent la gueule ouverte et, en raison de la biologie de l'espèce qui fait que les yeux sont situés derrière la tête, elles ne voient pas ce qui les entoure. Les baleines noires de l'Atlantique Nord à la recherche de nourriture ne s'attardent pas dans la région. Elles tendent à se déplacer en petits groupes de moins de trois animaux, car comme elles ne se nourrissent pas, elles sont davantage conscientes de ce qui les entoure.

Nous sommes d'avis qu'il faut avoir observé plus d'une baleine avant d'imposer une interdiction aussi dramatique. Il faut aussi tenir compte de ce que les activités indiquent, particulièrement lorsque les baleines sont peu nombreuses.

Notre groupe a conclu en juin qu'il n'expliquait pas adéquatement de ce que nous faisons, et faisons bien, pour protéger les baleines noires. Nous avons indiqué que notre saison de pêche ne chevauche pas la période au cours de laquelle les baleines sont présentes. Il y a aussi la méthode que nous utilisons actuellement pour pêcher. Une bonne partie de notre pêche, particulièrement dans les eaux profondes que les baleines fréquentent, s'effectue au moyen de

chaluts, ce qui réduit considérablement le nombre de codages de descente et de remontée dans l'eau. L'évolution de la pêche elle-même a réduit la quantité d'engins et de cordages dans l'eau.

Les pêcheurs détiennent 136 permis de pêche au homard dans notre district, ce qui leur permet de poser potentiellement 375 casiers chacun. S'il s'agit de casiers simples, il pourrait y avoir jusqu'à 51 000 cordages de descente et de remontée. En nous fondant sur le nombre de permis de partenariat — en vertu desquels deux titulaires sont considérés comme un seul, ce qui réduit le nombre de cordages —, et sur un sondage informel mené auprès de nos pêcheurs, nous pensons qu'il s'utilise moins de 11 000 cordages verticaux dans notre district, soit environ 20 % de l'utilisation potentielle. Le nombre de casiers est très inférieur à ce qu'il pourrait être dans la région.

Nous collaborons maintenant avec des scientifiques pour mettre à l'essai d'autres genres d'engins, comme du matériel « sans cordage », même s'il n'est pas véritablement sans cordage. Ces techniques présentent des défis opérationnels, mais nous serions disposés à en discuter dans l'avenir.

Nous avons élaboré une autre stratégie d'atténuation que le ministère a acceptée cette semaine. Elle prévoit une réduction du nombre de cordages dans l'eau et limite la distance entre les casiers. Nous disposons en outre d'un système de « surveillance et d'avertissement » qui nous permettra de continuer de pêcher si une seule baleine a été vue. Nous sommes enchantés de notre collaboration avec le ministère.

● (1705)

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Notre prochain témoin représente l'Union des pêcheurs des Maritimes.

Monsieur Allen, prendrez-vous tous les deux la parole?

M. Carl Allen (président, Union des pêcheurs des Maritimes): Je formulerai quelques brèves observations, puis M. Mallet prendra la relève.

À mon avis, pour aller de l'avant dans l'avenir et trouver une approche équilibrée afin de pouvoir coexister avec ces animaux et assurer la survie de la baleine noire et de la pêche, nous devons prendre du recul et effectuer un examen honnête de ce qu'il s'est passé en 2017 et de ce qui a mené à un été épouvantable.

À titre de pêcheur, je peux vous affirmer que nous nous intéressons à une espèce. C'est notre espèce cible. Nous ne voulons pas faire de tort aux autres espèces. Je peux vous dire qu'un sentiment de malaise planait sur l'industrie quand nous avons appris que nous avions joué un rôle dans la mort de ces baleines, mais l'approche adoptée en 2018 est le fruit d'une réaction exagérée et de l'absence d'une discussion honnête sur ce qui a mal fonctionné.

Voilà qui m'inspire la crainte: si nous ignorons ce qui a mal été en 2017, comment saurons-nous ce qui a bien été en 2018? Comment pourrions-nous élaborer une approche équilibrée en vue de l'avenir? Ce sont là certains points sur lesquels nous devons nous pencher.

Au bout du compte, comme je l'ai souligné plus tôt, nous voulons pouvoir coexister avec ces animaux. Nous savons que nous le pouvons, particulièrement dans l'industrie du homard dans le Sud du golfe Saint-Laurent. Quand on regarde en arrière, on constate qu'il n'y a eu aucune rencontre avec ces animaux. Jamais des baleines ne se sont empêtrées dans des engins de pêche au homard dans le Sud du golfe Saint-Laurent. On nous a imposé au printemps une panoplie de restrictions, dont certaines touchent notre pêche automnale, au sujet desquelles on ne nous a jamais consultés. Ce n'est que deux semaines avant le début de la pêche que nous avons été informés de ces restrictions, que nous jugeons injustifiées.

Je céderai la parole à M. Mallet pour lui permettre de continuer.

[Français]

M. Martin Mallet (directeur général, Union des pêcheurs des Maritimes): Merci, monsieur Allen.

Ce que je vais dire reprend en partie les propos de M. Allen. Notre position a été mise par écrit, et le document pourra être distribué, j'imagine.

[Traduction]

Je ferai simplement un résumé.

[Français]

Vous aurez sûrement l'occasion de lire le document écrit. Il s'agit de la proposition préliminaire que nous soumettons au Comité permanent des pêches et des océans.

En ce qui a trait au dossier de la baleine noire de l'Atlantique dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, notre présentation au Comité va se concentrer sur la pêche au homard. En ce qui concerne la pêche au crabe des neiges, nos recommandations sont incluses dans la proposition conjointe de l'industrie, qui a été soumise dans le cadre de la rencontre concernant la baleine noire qui a eu lieu au début d'octobre, à Moncton, en présence du ministère des Pêches et des Océans, le MPO. Le document provient de l'Association des crabiers acadiens, de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels et de l'Association des transformateurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

La présente se veut une proposition préliminaire de l'UPM en vue d'améliorer les mesures de gestion pour la saison de 2019 afin qu'elles assurent à la fois une pêche ordonnée et une protection efficace des baleines noires sur le territoire du Sud du golfe du Saint-Laurent. Le but de notre proposition est de favoriser une réelle collaboration avec le MPO et a pour motivation première la coexistence entre la baleine noire et l'industrie de la pêche. Comme je l'ai mentionné, nous allons proposer quelque chose de beaucoup plus officiel au cours des semaines à venir. Nous allons nous asseoir avec des représentants des autres associations de pêche côtière du homard du Sud-Est du golfe en vue de soumettre une proposition conjointe.

Nous sommes d'avis que les mesures qui seront proposées par notre industrie faciliteront davantage le déroulement des activités de pêche tout en évitant des pertes sociales et économiques importantes, et ce, sans affecter le niveau de protection de la baleine noire. Au contraire, nous croyons que ces mesures augmenteront leur protection immédiatement et pour de nombreuses années. M. Allen a fait une mise en contexte il y a quelques instants, mais je vais en revoir quelques détails.

Pour bien saisir les enjeux, il faut revenir à 2017. Au cours de cette période, l'industrie a fait face à des décès de baleines noires et au fait que d'autres s'étaient empêtrées de façon importante. On sait que ces incidents n'étaient pas imputables uniquement aux pêcheries.

Nous n'allons pas nous attarder sur les causes de ces mortalités. En 2017, des circonstances particulières ont touché la pêche au crabe. Mme Sonnenberg y a fait allusion.

Il faut d'abord noter qu'il y a eu un TAC — un total autorisé de capture — historique pour le crabe des neiges. Il s'agissait de 43 822 tonnes plutôt que des 19 393 tonnes de 2016. C'était donc plus que le double. De plus, selon plusieurs, l'augmentation du nombre de casiers associée à cela a fait en sorte que certains équipements ont été installés avec plus de cordage qu'il aurait été normalement nécessaire. Cela aurait contribué à augmenter de façon importante la quantité de cordages flottant à la surface. Comme l'a mentionné la Grand Manan Fishermen's Association, cette espèce se distingue d'une façon à la fois intéressante et regrettable, c'est-à-dire qu'elle nage à la surface pour s'alimenter.

Bref, en 2017, il y a eu des problèmes qui se sont traduits par une quantité impressionnante de décès de baleines. En 2018, l'élimination d'une grande partie des cordages flottants a constitué l'un des changements importants apportés à la façon de pêcher le crabe des neiges ainsi que les autres espèces côtières, notamment le homard. Nonobstant les fermetures de zones, si on avait simplement mesuré l'impact de l'élimination des cordes flottantes, on aurait pu constater les résultats impressionnants que cela aurait pu donner. Le problème est qu'on a fait toutes ces mesures en même temps, et que c'est difficile à évaluer aujourd'hui.

En ce qui concerne la position de l'UPM pour l'année 2019, nous en avons déjà entendu quelques exemples lorsque M. Haché a fait sa présentation. Nous voulons que des changements soient apportés quant à la zone de fermeture dynamique, par exemple que la présence de trois baleines soit nécessaire pour qu'une zone soit fermée.

Pour ce qui est de la zone de fermeture statique, vous avez tous vu ce gros carré jaune que tous les médias canadiens ont montré. C'était avant le début de la saison de pêche. Aucune pêche n'a été possible dans cette zone dès le début de la saison. Cette situation est totalement inacceptable. Il faudrait pouvoir avoir accès à cette zone pour pêcher jusqu'à ce que des baleines arrivent dans le golfe. Ce que nous allons proposer, c'est un système de fermeture statique évolutif. Selon ce système, il faudrait qu'au moins six baleines, peut-être moins, soient présentes pour que des zones soient fermées.

• (1710)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Mallet.

Tout ce qui n'a pas été dit pourra, espérons-le, l'être au cours de la période de questions ou dans votre mémoire écrit, si vous nous le remettez.

[Français]

M. Martin Mallet: D'accord.

[Traduction]

Le président: Nous passerons immédiatement à la période de questions et accorderons la parole au côté du gouvernement.

Monsieur Finnigan.

M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.): Je pense que je céderai mon temps à Karen.

Le président: Madame Ludwig, allez-y quand vous serez prête. Vous disposez de sept minutes.

Mme Karen Ludwig: Merci.

Je vous remercie tous. Je suis enchantée de participer à la séance du Comité des pêcheurs.

Je veux certainement remercier les témoins présents ici aujourd'hui. Comme vous le savez, c'est moi qui ai proposé la motion. C'est une question qui tient particulièrement à cœur Melanie, Bonnie et Maria, qui vivent dans la baie de Fundy.

Quand nous avons appris qu'une baleine s'était empêtrée dans le parc à hareng près du phare en 2016, j'ai certainement pensé que cet incident aurait pu être prévenu. Ici encore, c'est un pêcheur qui est intervenu et qui a libéré le filin.

Je tiens également à remercier tous les intervenants qui témoignent ici aujourd'hui, car nous ne pouvons agir sans vous. S'il est un message que j'ai clairement entendu quand je cherchais des appuis et interrogeais les gens à propos de la motion, c'est qu'il faut mener des consultations. Ce besoin de consultation est un thème commun qui ressort clairement aujourd'hui, car vous êtes un partenaire aussi important que les scientifiques et le MPO en ce qui concerne ce qui arrive aux baleines noires.

Je vais commencer.

Quand il est question des mesures qui ont été instaurées, j'ai notamment entendu déplorer le fait qu'il n'y avait pas eu beaucoup d'avis émis à ce sujet. J'aimerais examiner la question plus en profondeur et écouter ce que vous avez à dire à propos des mesures de protection instaurées dans la région fréquentée par les baleines noires de l'Atlantique Nord. Comment aurait-on pu intervenir différemment? Je pose cette question à vous tous.

Mon autre question s'adresse à Bonnie et Melanie. Pourriez-vous expliquer davantage le travail que vous avez accompli, d'abord depuis 2006, alors qu'aucun décès de baleine noire n'était survenu, puis récemment, quand vous avez fait approuver la stratégie pour votre projet pilote?

Merci.

• (1715)

Mme Melanie Sonnenberg: Je laisserai Bonnie expliquer le travail que nous avons réalisé, puis nous pourrions revenir à votre première question.

Mme Bonnie Morse: Pour vous parler un peu de notre projet pilote, nous avons tenu une réunion avec nos pêcheurs cet automne. Les solutions ont été proposées par les pêcheurs, et je pense qu'il est important de ne pas oublier que ce sont eux qui ont élaboré ceci.

Ils se sont adressés au ministère et nous avons demandé que des mesures soient incluses dans nos conditions. On a notamment inclus de limiter la distance entre les chaluts pour restreindre la quantité de cordes dans l'eau. Nous avons imposé une limite sur les cordes à la surface, les cordes entre la bouée principale et la bouée secondaire que les pêcheurs utilisent pour accrocher les chaluts. Pour les chaluts en eau plus profonde — à plus de 30 brasses d'eau, nous utilisons des cordes de 65 brasses d'eau, ce qui est à peu près la moyenne dans ce secteur. Les pêcheurs se servent d'une section de corde peu solide qui se rompra si un poisson reste pris, ce qui réduit le risque d'emmêlement.

Je perds toujours le fil au quatrième...

Mme Melanie Sonnenberg: La distance maximale entre...

Mme Bonnie Morse: C'est la distance maximale. Les pêcheurs placent un nombre minimal de pièges à l'extrémité de la corde, alors ils doivent avoir un minimum de pièges par chalut.

Deuxièmement, ils examinent un système de surveillance et d'alerte, si bien que s'ils voient une baleine, comme au printemps, les

pêcheurs enlèveront automatiquement la ligne flottante à la surface. Ils la sortiront immédiatement de l'eau. Si une baleine est vue pour une deuxième fois, surtout dans l'habitat essentiel, ils doubleront le nombre minimal de pièges sur leurs chaluts pour réduire davantage le nombre de lignes de pêche.

Nous travaillons encore à la mise en œuvre d'autres mesures. Nous avons tenu des discussions sur ce que nous aimerions faire, mais d'après nous, c'est un bon premier pas pour nous permettre de continuer à tout le moins de pêcher dans une situation comme celle à laquelle nous avons été confrontés le printemps dernier où une baleine a été aperçue.

Mme Melanie Sonnenberg: Je vais ajouter quelques remarques. Je pense — pour revenir à la question de Karen — que le projet pilote est l'idée des pêcheurs, mais j'aimerais dire notamment au Comité que le ministère et l'industrie doivent être en mesure de gérer la situation avec ces baleines, car nous ne savons pas à quel moment elles arrivent et partent. Je pense que nous avons tous appris à gérer un peu mieux ces situations, mais j'aimerais que le ministère intervienne un peu plus efficacement.

Certains des délais que nous avons constatés cet hiver, lorsque nous ne pouvions pas avoir une bonne idée de ce qui allait se produire, ont perduré longtemps, et c'était en partie dû au fait que tout le monde avait beaucoup à apprendre.

Nous avons un exemple où nous aimerions prendre des mesures, mais la réglementation ne nous le permet pas, et nous devons travailler avec le ministère pour sortir des sentiers battus. Si les pêcheurs veulent retirer une ligne de pêche, ce qui réduit le nombre de lignes verticales dans l'eau, alors nous devons outrepasser la disposition réglementaire qui nous empêche de le faire.

C'est un exemple que je donne. Je sais que le ministère est également frustré, et nous cherchons des solutions, mais il faut du temps pour apporter des modifications réglementaires, comme vous le savez très bien, et c'est pourquoi je vous ai donné cet exemple.

Pour ce qui est de la question sur le temps, Karen, je pense que ces messieurs de la région du Golfe sont mieux placés pour y répondre.

Mme Karen Ludwig: Merci.

M. Carl Allen: En ce qui concerne les consultations sur nos pêches, je vais parler de la pêche au homard plus particulièrement. Je vais laisser Martin parler de la pêche au crabe. Il n'y a eu aucune consultation sur la pêche au homard au printemps. La table ronde sur la baleine noire de l'Atlantique Nord a eu lieu en novembre de l'année dernière. Nous savons tous qu'elle s'est concentrée sur la pêche au crabe des neiges car des baleines étaient emmêlées dans les engins de pêche au crabe. Dans le passé, nous pêchions le homard dans 120 pieds d'eau, et si on examine les données historiques sur les baleines noires de l'Atlantique Nord, que l'on retrouvait dans le golfe bien avant 2017, elles s'aventurent très rarement, voire jamais, dans les eaux peu profondes, car elles trouvent leur nourriture dans les eaux plus profondes.

Tout l'hiver, nous pensions que nous étions un peu... Je ne veux pas dire que nous étions tirés d'affaire, mais rien ne nous portait à croire que nous ferions partie des mesures d'atténuation. Environ deux semaines avant le début de la pêche, nous avons commencé à entendre parler — attendez un instant — que la pêche au crabe ne serait pas la seule visée par toutes ces mesures. La pêche au homard et les pêches qui utilisent des engins fixes seraient touchées aussi.

Les conditions ont été présentées environ 10 jours avant le début de la pêche, peut-être une semaine avant. C'est l'autre partie du problème. Toute l'année, le moment où les conditions ont été rendues publiques a été un cauchemar. Je parle de tout, de toutes les espèces. Un bon exemple est la pêche du maquereau au filet maillant, où les pêcheurs ont reçu les conditions 12 heures avant le début de la pêche. Essayez de planifier vos activités de pêche avec un préavis de 12 heures.

• (1720)

Le président: Merci, monsieur Allen. Je m'excuse de vous interrompre, mais j'essaie de donner à chaque parti l'occasion de poser quelques questions.

Nous allons maintenant céder la parole au Parti conservateur, avec M. Doherty.

M. Todd Doherty: Merci.

Je vais poser mes questions rapidement, mais je veux donner à tous les membres l'occasion d'avoir la parole. Je vous suis très reconnaissant de votre présence ici. Je m'excuse pour le vote. Malheureusement, c'était la 50^e ou la 51^e fois que le gouvernement nous impose la clôture du débat. Comme vous, les intervenants de l'industrie, qui n'avez pas voix au chapitre, l'opposition n'a pas toujours l'occasion de débattre de certaines questions non plus.

Bienvenue au Comité des pêches à ma collègue, madame Ludwig...

Mme Karen Ludwig: Merci.

M. Todd Doherty: ... la consultation n'est qu'un terme et non pas vraiment une action. C'est quelque chose qu'on rêve d'avoir et qu'on espère pouvoir obtenir un jour.

Monsieur Haché, dans quelle mesure votre industrie a-t-elle été consultée?

M. Robert Haché: Essentiellement, il y a eu très peu de consultations en novembre.

M. Todd Doherty: Monsieur Mallet, il y a eu très peu de consultations de votre côté aussi?

M. Martin Mallet: Très peu, mais pour la pêche au homard, aucune.

M. Todd Doherty: Monsieur Allen, je sais que vous avez très bien présenté vos arguments.

Mme Melanie Sonnenberg: Nous tenons des consultations entre nous dans la baie de Fundy. Je pense que c'est la différence. Nous n'attendons pas que le gouvernement intervienne depuis 2006, et nous poursuivons ce dialogue avec nos collègues dans le district 36.

M. Todd Doherty: Monsieur Lansbergen, qu'en est-il de vos membres?

M. Paul Lansbergen: Pour ce qui est de la baleine noire, les pêcheurs ici nous approvisionnent, alors je vais les laisser parler.

M. Todd Doherty: Une question me vient à l'esprit. Cet équipement cause des emmêlements; pouvons-nous déterminer si c'est à cause de l'industrie canadienne ou d'une industrie étrangère?

M. Robert Haché: Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, c'est l'industrie canadienne, d'après les données que nous avons obtenues dans le passé. Vous devez savoir qu'il y a eu deux ou trois emmêlements et six ou sept collisions avec des bateaux.

M. Todd Doherty: Madame Recchia, dans quelle mesure votre organisme a-t-il été consulté?

Mme Maria Recchia: On nous a très peu consultés, surtout au tout début. Il y a eu la table ronde du ministre à laquelle nous n'avons pas été invités. Dans le cadre de consultations précédentes, nous obtenions des renseignements sur Facebook et non pas de la part du gouvernement. Donc, c'est un grand...

M. Todd Doherty: En ce qui concerne la pêche étrangère, nos homologues américains sont-ils aux prises avec les mêmes restrictions que notre industrie canadienne?

M. Carl Allen: Lorsqu'on regarde la MMPA des États-Unis, il y a de nombreuses mesures auxquelles l'industrie de la pêche américaine commence à être confrontée, mais la plus grande pêche à la trappe est la pêche au homard dans le Maine, et les pêcheurs de homard dans le Maine s'opposent encore à toutes ces mesures. Ils ne respectent pas ces règles et ils pêchent à l'année longue, ce qui signifie que les baleines doivent passer ces filets dans les deux directions.

M. Todd Doherty: Monsieur Lansbergen, ou qui veut bien répondre à cette question, dans quelle mesure ce problème pourrait-il être attribué à la prédation sur la source alimentaire des baleines et au fait que les baleines partent dans une autre région?

M. Paul Lansbergen: Je vais laisser Melanie parler de la baleine noire, mais pour ce qui est de l'épaulard, que nous avons examiné de plus près, les phoques et les lions de mer sont davantage touchés par la pêche au chinook que la pêche commerciale, et ce qui est regrettable, c'est que la Loi sur les espèces en péril a pour mandat de se pencher sur les problèmes anthropiques et non pas sur les problèmes naturels. Dans la stratégie de rétablissement dont il est question...

• (1725)

M. Blaine Calkins: Elle sous-entend des causes anthropiques.

M. Paul Lansbergen: Oui, c'est une partie du problème. J'espère que dans la planification des mesures et la discussion sur l'habitat essentiel, les causes naturelles commenceront à être reconnues.

M. Todd Doherty: Madame Sonnenberg.

Mme Melanie Sonnenberg: Comme mes collègues vous l'ont dit, les baleines noires dans la baie de Fundy ne se sont jamais rendues dans le golfe du Saint-Laurent, puis, en 2010, on a vu un déclin de la population durant l'été par rapport à ce que l'on enregistrait dans le passé. Il n'y a aucune bonne réponse pour expliquer cette baisse, mais je pense que nous devons consacrer du temps à nous pencher là-dessus car c'est un canari dans une mine de charbon.

M. Todd Doherty: Monsieur Mallet.

M. Martin Mallet: C'est un bon point. C'est l'un des secteurs où la science fait défaut en ce moment. Dans le golfe et dans la baie de Fundy, ces baleines cherchent du zooplancton. Est-ce le changement climatique? Ce qui se passe dans l'écosystème a-t-il une incidence sur la présence ou l'absence de cette nourriture? Les baleines semblent pourchasser la nourriture, mais comme je viens de le mentionner, l'aspect scientifique fait défaut.

M. Todd Doherty: D'accord, sur ce point, sur les fermetures qui ont eu lieu plus tôt au printemps, l'ancien ministre des Pêches a déclaré que ces fermetures reposaient sur des décisions fondées sur la science.

Monsieur Allen, je me demande si vous avez une observation à faire à ce sujet.

M. Carl Allen: J'ai du mal à me cacher derrière le processus de prise de décisions fondées sur la science car on peut seulement prendre une décision à partir de la qualité des données scientifiques que l'on reçoit. Les données scientifiques peuvent révéler n'importe quoi. Je suis certain que les dirigeants du secteur pétrolier à Calgary peuvent vous dire que les changements climatiques n'existent pas. Je peux même soutenir que des données scientifiques ne justifient pas mon argument selon lequel la baleine noire de l'Atlantique Nord ne croise pas les pêcheurs de homard.

Une autre des raisons de la fermeture des pêches sur la côte de Gaspé, c'est que des baleineaux et leurs mères ont été aperçus à moins de 30 pieds d'eau aux États-Unis et dans la baie de Fundy, mais aucun baleineau n'est né cette année, alors...

M. Todd Doherty: J'ai une dernière observation. Je crois qu'il reste peu de temps.

Lorsque le ministre commence à parler de nouvelles formations pour vos travailleurs, cela soulève-t-il des préoccupations pour l'avenir de votre industrie?

M. Carl Allen: Oui, nous avons eu une discussion avec le ministre. En premier lieu, nous les formons pour quoi? Si nous formons les gens de l'industrie, j'ai une crainte à ce sujet car je suis ici pour promouvoir et préserver une industrie. L'un des problèmes que nous avons est de trouver des employés à tous les niveaux, que ce soit sur les bateaux, sur les quais ou dans le secteur de la transformation, si bien que nous devons faire bien attention quant à la formation que nous leur faisons suivre. Nous devons faire attention de ne pas former ces gens pour les sortir de l'industrie car je dois faire tout ce que je peux pour garder mes employés.

M. Todd Doherty: De l'avis de tous les témoins, les zones de protection marine sont-elles sensées si le milieu marin qu'ils protègent est si dynamique?

Mme Melanie Sonnenberg: Pour ce qui est du bassin Grand Manan, la réponse est non. Les baleines ne savent pas où sont les lignes.

Le président: Merci, monsieur Doherty.

Nous allons maintenant entendre M. Cannings, du NPD, pour le temps restant.

M. Richard Cannings: Combien de temps reste-t-il?

Le président: Vous avez deux minutes.

M. Richard Cannings: D'accord, je serai bref.

Merci à vous tous d'être ici.

Je suis un député d'une région désertique de la Colombie-Britannique, même si j'ai un peu d'expérience en matière de pêche à Terre-Neuve. C'est merveilleux. J'ai beaucoup appris dans le peu de temps que j'ai été ici aujourd'hui.

Pour les deux minutes dont je dispose, je vais m'adresser à Mme Sonnenberg et à Mme Morse pour discuter des solutions possibles, pour leur donner plus de temps de décrire, pour moi à tout le moins, les solutions qui ont été évoquées concernant les cordes peu solides. Vous avez mentionné des mesures qui semblaient être des solutions temporaires. Est-ce que ce serait des solutions pouvant convenir à votre industrie, à savoir plus de casiers par ligne et se débarrasser de la corde peu solide? Je ne sais pas si l'on pourrait se débarrasser de la corde supplémentaire à la surface pour hisser la ligne. C'est ce qui m'intéresse.

Mme Bonnie Morse: Je pense que c'est essentiel. Ce plan a été élaboré par des pêcheurs, et ce sont des solutions dont ils peuvent s'accommoder à l'avenir. Si l'on se débarrasse de la corde à la surface, il sera plus compliqué de hisser les casiers. Surtout lorsque le temps est mauvais et que la mer est mouvementée, c'est beaucoup plus difficile. Ils estiment que pour une courte période, si une baleine est présente dans la zone, ils peuvent essayer de le faire. À long terme, ce n'est probablement pas une solution pratique.

Les pêcheurs placent plus de casiers par chalut. C'est devenu la norme dans l'industrie. Lorsqu'ils vont en eau plus profonde et que les bateaux sont plus gros, la dimension des casiers est plus grande. C'est ce que la pêche est devenue. Avec les seuils qu'ils ont fixés, ils estiment que c'est un plan très réaliste pour les pêcheurs dans ces régions. Ils pourront mettre en oeuvre ces mesures à peu de frais.

Dans le cadre de notre plan, nous avons encore du travail à faire en ce qui concerne la corde peu solide. Aux États-Unis, les pêcheurs utilisent des lignes qui permettent aux baleines de s'échapper dans les pêches principales, mais elles ne sont pas pratiques pour quelques-unes des façons dont nos pêcheurs travaillent. Nous voulons travailler avec des spécialistes des baleines noires pour examiner la solidité et la taille des cordes que nous utilisons afin de savoir si un diamètre de trois huitième de pouce est adéquat ou s'il y a une meilleure solution.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit que c'est un début. C'est un projet pilote d'un an. Nous verrons à quoi il ressemblera dans un an, mais c'est un début. Le ministre et nous devons commencer quelque part. C'est la raison d'être du projet. C'est vraiment un bon point de départ pour nos travailleurs.

● (1730)

Le président: Merci, monsieur Cannings.

Je veux remercier tout particulièrement nos invités qui ont comparu devant le Comité aujourd'hui, en personne ou par vidéoconférence.

Il est passé 17 h 30.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>